

Compte rendu de la séance du 03 septembre 2020

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 03 septembre 2020
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille vingt et le trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Patrice ARRO, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Ludovic MONET, Gilles RUIS, Audrey ARGENCE, Baptiste BENET
<u>Votants:</u> 10	Représentés: Eric MONET par Jérôme GEA Excuses: Sandra MARQUES Absents: Secrétaire de séance: Audrey ARGENCE

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu du 25 juin 2020
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du CGCT :
 - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle B 1568
 - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles B 1199 - B 1200 - B 1202
 - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles B 1008 - B 1084
 - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle B 1648
- Désignation d'un délégué au sein du Syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.GE.D.I.)
- Désignation des représentants pour siéger aux commissions intercommunales de la Communauté de Communes Conflent Canigo
- Adhésion au groupement de commande du SYDEEL66 pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services associés en matière d'efficacité énergétique
- Modification de la régie de recettes « photocopies, salles, services gîte »
- Abonnement logiciel Cmagic
- Rapports annuels du délégataire et des comptes d'exploitation pour les services eau potable et assainissement des contrats de délégation de service public, présentés par SAUR pour l'exercice 2019
- Questions diverses :
 - Maison famille Petit 4 Cami de la Torre
 - Fontaine
 - Randonnée pédestre 18 octobre
 - Demande d'occupation d'une salle pour tenue d'ateliers et animations

Monsieur le Maire demande à ses collègues d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Résiliation bail de Mme RICHARD Corinne aux ateliers communaux
- Occupation d'un local aux ateliers communaux par l'association "Corneilla Training".

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE (accepté à l'unanimité)

- Résiliation bail de Mme RICHARD Corinne aux ateliers communaux
- Occupation d'un local aux ateliers communaux par l'association "Corneilla Training"

Le compte-rendu de la séance du 25 juin 2020 est approuvé.

Les décisions municipales :

- **N° 1 du 13-06-2020** - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle B 1568

Article 1 : L'immeuble cadastré B 1568 lieu-dit "Les Ascarines" d'une superficie de 12a 36ca ne représentant aucun intérêt pour la commune, peut être vendu librement.

- **N° 2 du 23-07-2020** - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles B 1199 - B 1200 - B 1202

Article 1 : L'immeuble cadastré

Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
B	1199	LES ASCARINAS	00 ha 01 a 37 ca
B	1200	LES ASCARINAS	00 ha 00 a 29 ca
B	1202	LES ASCARINAS	00 ha 11 a 40 ca

ne représentant aucun intérêt pour la commune, peut être vendu librement.

- **N° 3 du 31-07-2020** - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelles B 1008 - B 1084

Article 1 : L'immeuble cadastré

Section	N°	Lieu-dit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
B	1008	LE VILLAGE	00 ha 00 a 50 ca
B	1084	LE VILLAGE	00 ha 00 a 65 ca

ne représentant aucun intérêt pour la commune, peut être vendu librement.

- **N° 4 du 31-04-2020** - Déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle B 1648

Article 1 : L'immeuble cadastré B 1648 lieu-dit "Le Village" d'une superficie de 3a 82ca ne représentant aucun intérêt pour la commune, peut être vendu librement.

Délibérations du conseil:

Désignation d'un délégué au sein du syndicat "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I.) (DE 049 2020)

La collectivité relevant du collège n°1 du syndicat AGEDI, doit désigner 1 délégué parmi ses membres pour la représenter au sein du syndicat.

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur ARRO Patrice : Maire.

Désignation des délégués aux commissions de la Communauté de Communes Conflent Canigo (DE 050 2020)

Il est nécessaire de désigner les différentes personnes souhaitant s'inscrire aux diverses commissions intercommunales :

1 titulaire et 1 suppléant peuvent être nommés à chaque commission,

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les agents de la collectivité élus conseillers municipaux ne peuvent pas siéger en commissions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DESIGNE comme délégués :

Commission	Objet	Délégué
Services à la population et Solidarités	-Maison de Santé Pluridisciplinaire -Maison de Services Aux Publics -Actions favorisant le maintien des services publics	ARGENCE Audrey HERMET René Pierre
Aménagement du Territoire Urbanisme	-PLUi -Instruction des actes d'urbanisme -Projets d'aménagements communautaires -Réserves foncières -OPAH/Façades	BOBE Jean
Enfance Jeunesse	Ecole, Restauration Scolaire, Crèche, Péri-scolaire, Centres de Loisirs ...	GEA Jérôme MARQUES Sandra
Culture et Questions Transfrontalières	-Ecole de Musique -Médiathèque -Patrimoine -Relations Comarque Ripollès	MONET Ludovic

Finances	Budget, perspectives	ARRO Patrice GEA Jérôme
Ordures ménagères	Traitement des ordures ménagères, déchèterie	BENET Baptiste
économique	-Commerce et artisanat -Zones d'activités -Emploi	MONET Ludovic
Personnel	Comité Technique, Carrières, Mutualisation	
Environnement	-DFCI -Berges de rivière/SMBVT -Fourrière animale	BOBE Jean
Agriculture	-Reconquête/Plan Alimentaire Territorial -Prospective cultures	BONNAIL Bernard MONET Eric
Tourisme	-Stratégie touristique -Office de Tourisme Intercommunal -Valorisation des atouts culturels et patrimoniaux du Conflent -Sentiers de randonnées	HERMET René Pierre MONET Ludovic
Coordination et Mutualisation des moyens dans les communes	-Groupements de commandes -Mutualisation de moyens entre communes -Besoins nouveaux ...	BOBE Jean
Sport	-Piscine -Prospective	GEA Jérôme
Communication	-Communication -Journal Intercommunal -Site internet	HERMET René Pierre
Energies Renouvelables	-Prospections -Développement de projets	BOBE Jean

Adhésion au groupement de commande du SYDEEL66 pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services associés en matière d'efficacité énergétique (DE 051 2020)

Vu la loi N° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (cf. articles 63 et 64) qui a mis fin aux tarifs réglementés de vente <36Kva « tarif bleu » pour les collectivités occupant plus de dix personnes ou dont les « recettes annuelles » excèdent 2 millions d'euros (sont considérées comme « recettes » pour les collectivités territoriales, « la DGF et les recettes des taxes et impôts locaux »). Les contrats en cours seront maintenus (sans changement de puissance souscrite ou d'option tarifaire) jusqu'au 31 décembre 2020. Passée cette échéance, il sera nécessaire d'avoir signé un contrat de fourniture en offre de marché, Le Conseil Municipal **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur et **APPROUVE** les termes de la convention y afférente.

Modification de la régie de recettes (DE 052 2020)

Considérant qu'il convient de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes « photocopies, salles, services gîte » pour permettre l'encaissement des droits de place occasionnés par l'occupation du domaine public communal par les commerçants non sédentaires, et vu l'avis conforme du comptable, le Conseil Municipal **DECIDE** de modifier les articles 1 et 4 de la régie de recettes « photocopies, salles, services gîte » comme suit :

ARTICLE 1 :

Il est institué une régie de recettes auprès de la commune de CORNEILLA DE CONFLENT dont l'intitulé est « Régie de recettes communales » ;

ARTICLE 4 :

La « Régie de recettes communales » encaisse également le produit suivant :

DROIT DE PLACE (compte d'imputation 7032).

Cette délibération abroge et remplace la délibération N° DE_045_2020 du 25/06/2020.

Abonnement au logiciel Cmagic (DE 053 2020)

Le Conseil Municipal, reconnaissant l'utilité d'un accès aux fichiers fiscaux pour une optimisation des recettes fiscales, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conditions d'abonnement au logiciel Cmagic proposé par le Groupe Ecofinance et selon les conditions générales dûment approuvées, et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Rapports annuels du délégataire et des comptes d'exploitation pour les services eau potable et assainissement des contrats de délégation de servicez public, présentés par SAUR pour l'exercice 2019 :

quelques informations faisant défaut pour délibérer valablement sur le sujet, cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Résiliation bail de Mme RICHARD Corinne aux ateliers communaux (DE 054 2020)

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la demande de Madame RICHARD Corinne et **RESILIE** le bail de cette dernière pour le local de 60 m² qu'elle occupait aux ateliers communaux, et ce à compter du 1^{er} octobre 2020.

Occupation à titre gratuit d'un local aux ateliers communaux par l'Association "Corneilla Training" (DE 055 2020)

Un collectif de jeunes gens domiciliés sur la commune de CORNEILLA DE CONFLENT a créé une association dénommée « CORNEILLA TRAINING » dont le but est l'activité sportive. Ce groupe utilisait déjà le local de 60 m² aux ateliers et ainsi par cet acte, l'occupation deviendrait officielle. Le Conseil Municipal, **ACCEPTÉ** de mettre à disposition de l'association « CORNEILLA TRAINING », à titre gratuit, le local de 60 m² aux ateliers communaux.

Questions diverses :

-La maison des héritiers de M.Petit est en vente au prix non ferme de 140 000 €. La commune a mis un emplacement réservé sur le PLUi. Plusieurs points intéressants concernant cet immeuble : la cave qui est dans la cour du Palau, le jardin et ses accès, l'immeuble qui fait l'ensemble avec le Palau et la maison Bial. Mais des travaux sont à prévoir et la bâtisse pourrait être agencé en 2 appartements. De ce fait, la grange Maury pourrait disparaître pour faire place à du stationnement. Une proposition d'achat va être faite au fils de M. Petit inférieure au prix.

- Randonnée pédestre du 18 octobre 2020 : le conseil donne son accord mais dit que la demande d'autorisation doit être faite aussi auprès de l'ONF et un courrier d'information doit parvenir à l'ACCA.

- Demande d'une salle pour des ateliers destinés aux enfants et des ateliers destinés aux femmes. Le Conseil a besoin de plus de précisions et de détails techniques avant de prendre une décision et demande à M. le Maire de convoquer la personne à cet effet.

- Les Fontaines : les travaux réalisés ne sont pas conformes au devis. L'artisan va être convoqué car la majorité souhaite que la fontaine revienne à son état de fonctionnement du temps où l'eau coulait.

A ce sujet, il est demandé qu'il y ait un stationnement interdit devant cette fontaine car c'est un dégagement au rétrécissement de l'Eglise qui est souvent occupé et prend la place d'une voiture.

- Les jardins :

Pour les adultes : faire des jardins partagés sur un terrain sur la vieille route de Fillols a été retenu et nous en remercions les propriétaires.

Pour les enfants de l'école, il faut un terrain facile d'accès et sécurisé, l'idéal serait un terrain sous l'Eglise, mais il faut contacter les propriétaires.

A 22 heures 30, la séance est levée.

Le Maire,
Patrice ARRO

